Commune de Goussainville

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

1.3 Enjeux

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2026.

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION 1

Enjeux 1

1. Attractivite: Une commune dans l'aire d'attractivité du grand paris 3
2. Environnement : un cadre à preserver et renfocer 8
3. Population et Habitat : la creation d'une offre de logement nouvelle et diversifiee 11
4. Equipements et services 13
5. Transports 14

1. ATTRACTIVITE: UNE COMMUNE DANS L'AIRE D'ATTRACTIVITE DU GRAND PARIS

ATOUTS / POTENTIELS	FAIBLESSES / DYSFONCTIONNEMENTS
Une commune située dans l'aire d'attractivité du Grand Paris, au croisement de plusieurs nœuds de transports (routier, ferroviaire, aérien)	La ville se situe à l'écart du réseau du Grand Paris Express dont le territoire du département ne sera desservi que par la gare Triangle de Gonesse
Située à proximité de l'aéroport international Roissy-Charles de- Gaulle	Un Plan d'Exposition au Bruit qui contraint le développement en logements de la commune, et génère la création de dents creuses difficilement mutables Un bassin d'emploi important qui profite insuffisamment aux goussainvillois.es
Une bonne connexion ferroviaire (2 gares RER) et routière (RD 47, RD 317, RN 104, A1) De nouvelles entrées/sorties de ville permettant de fluidifier le trafic à l'ouest et à l'est de la commune	Une saturation francilienne qui tend à se renforcer dans les années qui arrivent Un pont SNCF (RER D) qui constitue un goulot d'étranglement du fait de son étroitesse et rend complexe les entrées – sorties de Ville SUD
Une légère hausse du nombre d'emploi depuis 2013	Un taux de chômage important (11%) notamment chez les jeunes, et en quartier Politique de la Ville Des bassins d'emploi situés à proximité (Aéroport, Aéroville) insuffisamment connectés en transports en commun depuis Goussainville
Importance des emplois dans le commerce, les services, et les transports	Un niveau de qualification professionnelle insuffisante Des emplois souvent précaires
Quatre zones d'activités économiques	Un besoin de requalification des ZAE important afin de générer de l'activité et

	permettre la mutation de la ville sur elle-même
Une dynamique de projet urbain aux programmations complémentaires et structuré autour de la mutation de la ville sur elle-même : quartier gare, centre-ville, Vieux-Pays	
Une commune urbaine aux lisières naturelles et agricoles, un cadre de vie recherché et des atouts paysagers	Des lisières parfois délaissées qui sont devenus des espaces de relégation

Une attractivité du territoire structurée autour de la dynamique de développement économique et de la mutation de la ville sur elle-même

Tout d'abord, on peut noter une légère augmentation du nombre d'emplois depuis 2013. [1]

Parmi les caractéristiques relatives à l'emploi, on retrouve une surreprésentation (environ 56% des emplois) des secteurs du commerce, des transports et des services reflétant la dynamique nationale de tertiarisation des activités depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle. Cette dynamique est particulièrement marquée sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France, compte-tenu de l'implantation de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, qui a ancré la spécialisation le territoire sur ces secteurs.

Néanmoins cette relative stabilité est à mettre en exergue avec une offre dominée par le tertiaire ainsi qu'un taux de chômage (11,2%) supérieur aux taux intercommunal et national[2]. En cause principalement :

- L'inadéquation entre l'offre d'emploi et le niveau de qualification des populations locales ;
- Des cadres d'emplois précaires pour les populations faiblement qualifiées ;
- L'insuffisance des liaisons de transports entre les secteurs résidentiels et les zones d'emplois ;
- etc.

Plusieurs projets vont favoriser l'attractivité économique du territoire et ses retombées positives pour les habitants :

- Les activités économiques (ZAE) de la ville de Goussainville sont à maintenir, à développer et à diversifier afin de renforcer son rôle en tant qu'unité urbaine de l'aire d'attractivité du Grand Roissy. La commune dispose de quatre zones d'activité[3] :
    - La ZA du dessous de l'Orme
    - La ZA du Pont de la Brèche
    - Le Parc d'Activités des Olympiades et du Pied de Fer
    - Le Parc d'Activités Charles de Gaulle

[1] De 8026 en 2013 à 8285 emplois dans la zone(communale) en 2019. *Source : Tableau EMP T5, Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.*

[2] En 2019, il s'élevait à 11% à l'échelle de l'agglomération et à 8,4% à l'échelle nationale. *Sources : Insee, enquêtes Emploi.*

[3] La carte des ZAE est disponible dans le diagnostic socio-économique

Pour ces dernières, des besoins en termes de réaménagement ont été mis en avant. Ainsi, la Communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France compétente en matière de développement économique, a amorcé une réflexion partenariale pour permettre une requalification dans la durée. Dans le contexte de limiter l'artificialisation des sols, la mutation des zones d'activités existantes est stratégique afin de permettre le développement économique du territoire. En complément de la requalification des espaces publics des ZAE, une démarche de diversification économique est en cours, s'inscrivant dans la logique de densification des ZAE existantes en lien avec l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN). En conséquence, il s'agit de créer les conditions de mutation pour un développement économique attractif (règles de constructibilité, organisation viaire, signalétique et harmonisation des abords des constructions, etc.) ;

- Le projet AGORALIM s'inscrit dans cette dynamique de renforcement de l'attractivité du territoire. A la demande du Premier Ministre le projet AGORALIM porté par la SEMMARIS (société gestionnaire du marché international de Rungis), vise à développer un nouveau site complémentaire au marché de Rungis dans le Nord de la région parisienne. Il s'agit d'optimiser la distribution des produits alimentaires frais en Ile-de-France, en structurant les filières agricoles et agro-alimentaires. Ce projet d'intérêt national s'inscrit dans le Plan Val-d'Oise porté par l'Etat et annoncé en 2021 par le Premier Ministre.

  La commune a ainsi répondu à l'appel à idée autour du projet « REGARDS : Réconciliation Ecologique à Goussainville pour l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire » et a été sélectionnée par la SEMMARIS comme un des sites d'accueil. Par le biais de ce projet, il s'agit de faire de la transition écologique et alimentaire un levier pour redynamiser le territoire de l'Est du Val d'Oise ainsi que renforcer son attractivité. Au-delà d'un site d'implantation, le projet REGARDS vise à développer un écosystème permettant des retombées socio-économiques aux habitants du territoire (tiers-lieu pédagogique, espace test agricole, restaurant d'application, centre de formation et services, etc.)

  Le site d'implantation de Goussainville retenu par la SEMMARIS pour le développement d'une partie de son projet AGORALIM est donc le secteur de la route de Roissy qui s'étend de la Talmouse jusqu'au rond-point Mitterrand. Ainsi, la commune de Goussainville a été sélectionnée pour l'implantation du Carreau des producteurs, des espaces de transformation et de distribution des produits alimentaires.

  Plus globalement, la ville doit favoriser l'arrivée de nouvelles activités et entreprises sur son territoire pour aussi créer des emplois locaux afin d'améliorer sa vitalité et son attractivité. Cela permettra aussi de limiter les migrations pendulaires en lien avec les bassins d'emplois aux alentours et par conséquent de réduire l'utilisation de la voiture.

- projet du quartier gare : La ville de Goussainville et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) se sont conjointement engagées dans la requalification du quartier de la gare de Goussainville. Cette opération constitue un projet d'aménagement structurant, au croisement des compétences communales et intercommunales, entre aménagement urbain et développement d'un pôle d'échange multimodal.

  Les études portées par les collectivités ont permis d'aboutir à un projet de quartier structuré autour d'un nouveau Pôle d'échange multimodal. Celui-ci regroupera en un même lieu tous les modes de transports, facilitant les déplacements des 9000 voyageurs/jours actuels : gare de RER D, nouvelle Eco station Bus (9 lignes de bus), Bus à Haut niveau de Service, parking relais (plus de 300 places), stations de taxis, abris et consignes vélos…

A terme, le nouveau quartier de gare intégrera une grande mixité fonctionnelle :

- 250 logements dans une commune où les possibilités constructives sont limitées par le PEB de l'aéroport de Roissy (Contrat de Développement Territorial) avec l'enjeu de répondre à la diversité des besoins en logement (en accession et à la location) et notamment à destination des salariés des pôles d'emploi locaux et des jeunes ménages endogènes en début de parcours résidentiel.
- 15.000 m² de bureaux
- 3.300 m² de commerces et services en RDC
- Un pôle de loisirs (capacité en cours de définition)
- Un hôtel (70-80 chambres)
- Des équipements publics (groupe scolaire notamment)

Les espaces publics occuperont 58% du quartier avec, en point d'orgue, une large place urbaine supportant une diversité d'usages. Le projet compte en outre un parc intergénérationnel, offrant de multiples aménités. Plus généralement, le projet fait la part belle aux modes doux, en offrant quantité des cheminements dédiés aux cycles et aux piétons et des places urbaines apaisées propices à la rencontre.

La nature est au cœur du projet, participant à la qualité du cadre de vie et permettant de diminuer les températures ressenties.

- Le projet de métamorphose du Centre-Ville doit permettre de redynamiser une polarité administrative, culturelle et commerciale qui s'est construit au fil des années sans stratégie d'aménagement globale et qui peine aujourd'hui à rayonner à l'échelle communale et intercommunale.

  En cours de définition avec une étude urbaine, paysagère et économique entamée en juin 2023, le projet s'articule autour d'axes forts dont la requalification de l'espace public et la création de places, parvis , parc (2 000 m²) et espaces végétalisés propices à la rencontre et aux mobilités actives, ou la réactivation des équipements publics pour répondre aux besoins des habitants avec notamment la création d'un pôle culturel , d'un parking silo de 180 places, un nouveau pôle de santé et une nouvelle halle de marché.

  La métamorphose du Centre-Ville passera également par le développement d'une stratégie commerciale visant à concentrer autour d'une moyenne surface une offre de commerces de proximité de qualité avec la création de 2 776 m² de surfaces commerciales, et par une nouvelle offre de 350 à 400 logements supplémentaires qui offriront une cohérence architecturale au quartier, attireront de nouveaux habitants et faciliteront les parcours résidentiels des goussainvilloises et des goussainvillois

Le projet de PLU doit permettre de trouver un équilibre la dynamique de projet urbains (centre-ville, quartier gare), la requalification des zones d'activités, l'accueil du projet AGORALIM, et la mutation des parcelles mutables dans la commune. L'objectif est de créer un développement harmonieux qui s'insère dans le territoire et lui profite en permettant la préservation pérenne des espaces naturels et du tissu pavillonnaire.

- Le projet de « renaissance du Vieux Pays » : Centre historique de la commune de Goussainville, Le Vieux Pays est un village francilien traditionnel dont l'histoire a basculé

dans les années 70 avec l'ouverture de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et le déplacement du centre-ville plus au nord autour de la Charmeuse. Alors située dans l'axe des pistes, une partie importante du village est vidée de ses habitants en raison des nuisances sonores (car situé en zone B du PEB). S'il échappe de peu à un projet de destruction grâce au classement aux monuments historiques de son église Saint-Pierre-Saint-Paul, le village tombe peu à peu dans un état de dégradation avancée. Achetées par Aéroports de Paris dans les années 70, les propriétés ont été cédées à la Ville à l'euro symbolique en 2009.

Les dispositions réglementaires du futur PLU devront œuvrer afin que la revalorisation patrimoniale soit compatible avec l'installation d'activités. L'architecture traditionnelle de maisons de ville doit faire l'objet d'une mutation vers l'accueil d'activités artisanales et/ou culturelles, tout en valorisant cette trame patrimoniale historique de village. Le projet de renaissance doit permettre l'émergence d'un quartier culturel et créatif où architecture contemporaine se conjuguerait au patrimoine existant (d'où l'acquisition stratégique des écuries par la Ville). Cet espace, orienté vers les activités artisanales et artistiques, se verrait, en outre, doté d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du patrimoine et de la restauration (en lien avec l'arrivée du projet AGORALIM).

La démarche se fonde sur une dynamique de concertation menée en 2021 auprès des habitants, et qui se prolonge actuellement avec les services de l'Etat (DDT, ABF).

2. ENVIRONNEMENT : UN CADRE A PRESERVER ET RENFORCER

ATOUTS / POTENTIELS	FAIBLESSES / DYSFONCTIONNEMENTS
Le patrimoine bâti et naturel	Un patrimoine ancien parfois difficile à conserver/protéger. Un potentiel paysager manquant de lisibilité et marqué par une faible appropriation des habitants.
Le patrimoine/paysage agricole	Travail nécessaire sur les lisières urbaines trop franches.
Liaisons agricoles importantes	Une fragmentation progressive des espaces naturels par des usages détournés de ces derniers.
Passage du Croult à travers la commune	Une rivière peu perceptible sur le territoire.
Un aléa de retrait de gonflement des argiles faible	Des risques majeurs sur la commune (inondation, transport de matières dangereuses, mouvements de terrain, nuisances aériennes).
	82% de la ville concerné par une gêne sonore de l'activité aérienne modérée à très forte

Répondre à l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050

Depuis les années 1990, la commune de Goussainville a connu une croissance démographique constante qui semble se ralentir ces dernières années. Le contexte réglementaire ayant évolué, les communes sont aujourd'hui amenées à poursuivre l'objectif de zéro artificialisation nette, afin de préserver les espaces agricoles, comme les espaces forestiers qui entourent les espaces urbanisés. En contrepartie, le SDRIF impose une augmentation de la densité humaine et de la densité des espaces d'habitat de 15% à horizon 2030.C'est donc en limitant la consommation d'espace, en artificialisant le moins possible et en prenant en compte les enjeux environnementaux et les caractéristiques urbaines et paysagères du territoire, qu'une réponse aux objectifs de développement devra être trouvée. Les zones naturelles et agricoles de la commune sont un atout considérable en termes de qualité de vie, il convient donc de les préserver voire d'augmenter leur superficie.

Ces orientations nationales entrent en parfaite résonnance avec l'approche de la communale orientée vers la mutation de la ville sur elle-même (requalification des zones d'activités existantes, projet du quartier gare, projet du centre-ville, projet du Vieux-Pays), et la valorisation du cadre de vie structuré grâce aux espaces naturels et agricoles. Cela demeure néanmoins à concilier avec la contrainte du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport CDG qui limite dans une grande partie de la ville, les possibilités de construction de logements.

Des enjeux environnementaux forts

Le territoire de Goussainville est marqué par la présence de nombreux enjeux environnementaux : une trame bleue présente mais insuffisamment valorisée, un patrimoine naturel, paysager et agricole riche… qui constituent un atout considérable pour la biodiversité mais également pour le cadre de vie des Goussainvillois.

La trame bleue est représentée par la traversé de la commune par le Croult, ancré autour de l'espace urbanisé. Elle constitue aussi un support paysager et abrite une riche biodiversité. A ce titre, sa restauration, renaturation et sa valorisation sont portées autour du projet en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et les représentants du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE). Les résultats des études ont pour but de donner lieu à une OAP structurante en lien avec les dynamiques intercommunales. Les espaces naturels, agricoles et les végétaux nécessaires à une meilleure gestion de l'eau devront donc être préservés.

La trame verte est présente dans l'espace urbanisé. Toutefois on note peu d'espaces verts publics. La préservation et le développement de cette trame verte forment l'un des enjeux du PLU en faveur du cadre de vie des Goussainvillois, y compris dans les projets de requalification des espaces publics. De plus, elle participe à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Par ailleurs, les nombreux espaces naturels du territoire sont menacés par les usages détournés qui en sont faits (dépôts sauvages, remblais, entreposage…) face auxquels la Ville mène une politique active de résorption du phénomène. En témoigne le projet de renaturation du bois du Seigneur. Il s'agit d'un site d'une superficie d'environ 30 hectares, qui du fait de son isolement et de sa déconnexion du reste du territoire communal, a favorisé le développement de dépôts sauvages et d'occupations illicites. La ville a donc mis en œuvre un projet de renaturation de ce site qui se traduit par le maintien et le développement d'espaces de biodiversité, le développement d'espaces de détente – loisirs, ainsi que d'espaces pédagogiques (ferme, etc.) ou encore la création de cheminements qui feront le lien entre la réouverture du Croult et le Bois du Seigneur.

La préservation voire le développement de cette trame verte et bleue est un donc enjeu important dans la construction du projet de PLU. Ces espaces qui étaient jusqu'à présent des franges délaissées de la ville, doivent dorénavant faire partie intégrante du territoire en les reconnectant au bassin de vie des goussainvillois et notamment aux secteurs urbanisés.

A ce titre, le PLU prendra en compte le développement du Plan vélo et piéton de la ville.

Patrimoine urbain et paysager : un atout à préserver et valoriser

Par son histoire, Goussainville possède un patrimoine bâti et architectural modeste. Hormis le Vieux-Pays, dont l'approche patrimoniale fait l'objet d'une démarche spécifique initiée grâce au projet de renaissance du secteur, la question de l'enjeu patrimonial sur le restant de la Ville a peu été mis en avant.

Certains bâtiments mériteraient pourtant une attention particulière, qu'il soit diffus (quelques bâtiments remarquables) ou circonscrits à un ensemble architectural (cité ouvrière).

Le patrimoine participe au maintien de la qualité de vie et favorise une certaine attractivité. En effet ces éléments distinctifs du paysage constituent une identité historique forte. On note, par ailleurs, la présence d'un patrimoine paysager intéressant qu'il convient de préserver voire de renforcer afin de maintenir une identité propre à la commune.

Prévention des risques naturels et industriels

Le territoire de Goussainville possède une certaine sensibilité aux risques naturels à caractère hydraulique telles que les mouvements de terrain et les inondations par ruissellement pluvial ou par remontée de nappe. Le projet de PLU doit veiller à une prise en compte de ces risques naturels afin de ne pas les accentuer.

Le risque technologique est également très présent en lien avec le transport de matières dangereuses, la présence de canalisations de matières dangereuses, [4] la proximité avec l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle et l'aéroport du Bourget, ou encore la présence d'installations classés pour la protection de l'environnement et d'anciens sites industriels pollués.

En outre, la commune de Goussainville est soumise à des nuisances sonores dues à sa proximité avec l'aéroport de Paris Roissy Charles-de-Gaulle et des axes de transports.

Le projet de PLU devra donc prendre en compte ces risques dans les choix d'urbanisation afin de ne pas exposer les habitants à des nuisances ou accentuer les risques présents.

[4] Les conduites de gaz naturel sont localisées au niveau de la limite communale entre Fontenay-en-Parisis et le quartier des Grandes Bornes. Quant aux canalisations d'hydrocarbures, elles se trouvent au niveau du secteur de la Talmouse. (Voir carte des canalisations des matières dangereuses, diagnostic socio-économique).

3. POPULATION ET HABITAT : LA CREATION D'UNE OFFRE DE LOGEMENT NOUVELLE ET DIVERSIFIEE

ATOUTS / POTENTIELS	FAIBLESSES / DYSFONCTIONNEMENTS
Une population importante (dans les 10 plus importantes du Département)	
	Une population fragile (taux de pauvreté 28% vs 14% pour la France et 17% pour le département)
Une population relativement jeune au regard du territoire francilien.	Une tendance au vieillissement de la population qui se dessine
Une stabilité démographique conditionnée par le solde naturel faible depuis 1990	Des moteurs démographiques fragiles.
Potenciel foncier existant permettant de répondre aux objectifs du SDRIF	Un parc de logements anciens importants
Un phénomène de desserrement peu noté sur la commune	Augmentation de la vacance des logements sur le territoire
	Des logements anciens difficiles à réhabiliter
	Un parc dominé par les maisons individuelles (logements de grande taille). Une offre peu diversifiée, déséquilibrée (logements sociaux)

Permettre l'arrivée de nouvelles populations en encadrant les droits à construire

Comme nous l'indiquions, la stabilité démographique est aujourd'hui conditionnée par le solde naturel de la commune. Ainsi, pérenniser cette dynamique nécessite de renforcer l'attractivité du territoire afin d'encourager l'arrivée de nouvelles populations, plus jeunes.

Le parc logement de la commune est relativement ancien et possède un taux modéré de vacance (5,5% en 2019), néanmoins en augmentation depuis 2013.[5] Ce taux de vacance bas s'explique en raison de la crise du logement qui sévit en Ile-de-France, la surreprésentation de ménages aux faibles ressources captifs sur le marché du logement, etc.

De plus, le parc de logement reste dominé par la maison individuelle et les logements de grande taille qui semblent peu convenus à l'arrivée d'une population jeune

Par ailleurs, le parc de logement individuel souffre d'un phénomène important de division pavillonnaire souvent génératrice de situation de mal-logement.

Pour encourager l'arrivée de nouvelles populations, la commune doit pouvoir offrir à ses futurs résidents une offre de logement plus attractive répondant à leur besoin. La diversification du parc doit également prendre en compte le phénomène de desserrement des ménages, de manière à permettre au Goussainvillois.es de décohabiter tout en restant ancrés sur le territoire.

La commune possède un taux important de logements sociaux (28.8% en 2019)[6], et satisfait en cela largement aux objectifs fixés par la loi SRU. Néanmoins, elle s'avère soucieuse de trouver un équilibre dans la production de logement entre parc privé et parc social (ou résidence sociale) de manière à répondre aux besoins en logements des plus fragiles et/ou des publics spécifiques (résidence étudiante, résidence séniors).

Compte-tenu du Plan d'Exposition au Bruit qui vient limiter les capacités à construire sur le territoire, la stratégie actuelle de la commune en matière de logement repose sur deux approches complémentaires :

- Concentrer les droits à bâtir permis par les avenants 3 et 4 du Contrat de Développement Territorial au sein des projets urbains Gare et centre-ville, les deux périmètres étant situés en zone urbaine à proximité des gares RER (ligne D) et en zone C du PEB ;
- Augmenter les droits à construire le long de certains axes structurants situés en zone D du PEB. L'identification des parcelles mutables (qui est en cours) participe à la stratégie de densification afin de faire muter les dents creuses du tissu pavillonnaire.

L'objectif est bien de permettre une densification des espaces déjà urbanisés, tout en préservant la qualité du cadre de vie, et le développement harmonieux de la commune.

[5] Le taux était de 4,6% en 2013. A titre de comparaison, en 2019, ce taux s'élevait à 5,4% pour la CA et à 8,2% à l'échelle nationale. *Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.*

[6] *Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022. LOG T7.*

4. EQUIPEMENTS ET SERVICES

ATOUTS / POTENTIELS	FAIBLESSES / DYSFONCTIONNEMENTS
Des équipements à hauteur des équipements intercommunaux dans certains domaines comme le sport	Une offre limitée en équipements culturels et de loisirs
Bonne offre de commerces de proximité	Offre limitée en grands commerces
Une bonne répartition spatiale des équipements	
	Saturation des équipements de loisirs

Conforter les équipements et services existants en ajoutant de nouvelles fonctions nécessaires

La commune de Goussainville détient un grand panel d'équipements publics, sportifs et de commerces de proximité. De rayonnement communal ou intercommunal, ils constituent un vecteur important d'attractivité notamment dans le domaine du sport. Or, l'offre existante est vieillissante et insuffisante dans plusieurs secteurs (équipements socio-culturels, scolaires, de santé, de loisirs, de grands commerces et d'attractivité pré-baccalauréat). Il convient de développer ces équipements afin de les rendre agréables et de renforcer l'attractivité du territoire. La création d'espaces verts voire l'ajout d'une dimension végétale aux équipements existants agit à la fois pour une amélioration de la qualité de vie des habitants en répondant au manque d'espaces verts publics, et également dans la lutte contre les îlots de chaleurs urbains.

La commune compte plusieurs projets en termes d'équipement :

- La création de deux écoles ;
- La création d'un espace dédié à l'emploi et à l'entrepreneuriat dans une bâtisse en meulière à proximité de la gare ;
- La construction du centre technique municipal ;
- La réhabilitation d'un complexe sportif ;
- L'extension de la médiathèque.
- Un nouveau pôle culturel dans le centre-ville
- …

Le projet de PLU doit alors permettre la réalisation de ces projets et le développement l'offre existante afin qu'elle convienne autant aux Goussainvillois, qu'aux futures populations qui souhaitent s'installer.

5. TRANSPORTS

ATOUTS / POTENTIELS	FAIBLESSES / DYSFONCTIONNEMENTS
Un territoire bien connecté	Des axes souvent saturés
Une offre de transports en commun importante (RER D, 17 lignes de bus…)	Dysfonctionnement récurrent des transports en commun, notamment du RER D
Des plans vélo et piéton développés	Desserte intercommunale inégale

Renforcer la connexion et la desserte de la ville

La commune de Goussainville est relativement bien connectée par les réseaux routier et ferroviaire, néanmoins l'utilisation de la voiture reste prédominante.

Plusieurs axes ont été étudiés afin de fluidifier les connexions :

- Le désenclavement routier grâce à la création des débouchés Est (RD47) et Ouest (Francilienne) y compris en intégrant les mobilités douces et actives. Afin de répondre à la croissance de demande de déplacements, la commune vise à désenclaver le territoire par ses transports en commun. Toutefois, l'optimisation du réseaux routier demeure nécessaire afin de répondre à cette dernière. De fait, outre le « Schéma viaire du Grand Roissy », des projets, à l'échelle communale, ont été menés ou sont en cours de réflexion, à l'instar des débouchés Est et Ouest et à la mise en place de giratoires en sortie de ville.

- La mise en œuvre du Plan Vélo. Le Département du Val d'Oise tend aussi à renforcer son action pour poursuivre cette dynamique en encourageant le vélo du quotidien. 18,5 millions d'euros sont consacrés à l'accélération du Plan vélo sur 2023-2025. Plus d'une trentaine de nouveaux kilomètres de pistes cyclables va être créée et une trentaine de nouveaux itinéraires est déjà à l'étude. Des actions spécifiques sont ainsi définies pour la commune de Goussainville. Les axes identifiés correspondent à la voie verte à créer le long de la RD 47 entre Fontenay-en-Parisis au nord et le carrefour de l'Europe, ainsi que le long du BHNS (RD47 et RD47a).

- La création de la ligne Goussainville du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Le territoire du Grand Roissy, qui regroupe plusieurs centaines de milliers d'habitants, est marqué dans sa zone dense du sud-ouest par un taux de chômage important et un faible taux d'activité. Pourtant, le territoire accueille un des pôles d'emplois majeurs de l'Ile-de-France, s'étendant entre la plateforme aéroportuaire de Paris - Charles-de-Gaulle et l'aéroport du Bourget (et englobe notamment Paris Nord 2, le Parc International des Expositions à Villepinte, la ZAC Aérolians, le site PSA, le Triangle de Gonesse…).

  La carence de transports en commun structurants entre les zones denses d'habitation et les pôles d'emplois posent un double problème : d'une part elle accentue la dépendance à l'automobile et la saturation des axes routiers, d'autre part elle constitue

un frein à l'employabilité des ménages non motorisés

En 2019, le Département du Val d'Oise a pris la maitrise d'ouvrage des études de création de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour la desserte du Grand Roissy, dont celle de Goussainville (Grandes Bornes) – Parc des Expositions de Villepinte. Le projet de ligne de Goussainville du BHNS du Grand Roissy va substantiellement modifier le cadre de vie des habitants ainsi que la vie économique du site.

Tendre vers les mobilités actives est une solution pour limiter l'usage de la voiture ; il s'agit ainsi de développer un réseau de liaisons piétonnes et cyclables de manière à générer des permettre de créer des connexions entre les différentes centralités de la commune comme le centre-ville, la gare, les zones d'activités, mais aussi entre les équipements structurants et les espaces d'habitat. Dans cette optique, plusieurs démarches complémentaires sont à l'œuvre avec le plan vélo intercommunal adopté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et le plan vélo communal. Au-delà des tracés des liaisons, il s'agit de permettre la création d'aménagement qui sonne une place sécurisée aux piétons et/ou aux cycles. Des enjeux évidents de développement des mobilités actives ont été mis en avant afin d'offrir une alternative modale à l'usage de la voiture et de rendre plus agréables les trajets, notamment par la végétalisation.

Tout cela doit être mis en perspective avec la nécessaire restructuration de la trame viaire existante. Cela passe par les projets de réhabilitation des voiries avec enfouissement des réseaux et végétalisation menée par la ville dans les différents quartiers.